



CONTRAT ECOLE DE GOLF 2019 GOLF DE TINA

1. LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL1 « L'ELEVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Date de naissance :

Titulaires de l'autorité parentale :

* PERE :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Email (obligatoire):

* MERE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente):

.....

Tel :

Email (obligatoire):

LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Email (obligatoire):

2. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2019.

3. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'école de golf de Tina (en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances) ;

- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul l'encadrement est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur) ;

Les élèves de l'école de golf bénéficient de l'abonnement parcours

4. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) avec la ponctualité permettant de commencer le cours à l'heure prévue.
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Acheter la licence FFGolf et fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire :

§ Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.

§ Les casquettes et les visières doivent être retirées dans le club house.

§ La tenue de l'école de golf est obligatoire tout au long de l'année, au prix de 5000 f pour les deux polos et la casquette. Les jeans sont interdits.

§ Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfeurs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf de Tina

-de respecter le Règlement Intérieur du Golf.

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtement de pluies, une casquette et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).

L'élève est sous la responsabilité de l'école de golf pendant ses heures de cours.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house ou sur le putting green à proximité de l'accueil.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant

Le club est déchargé de toute responsabilité dans le cas où l'enfant n'est pas récupéré à l'issue des cours de l'école de golf. (Les horaires sont fixés par l'école de golf et communiqués aux parents)

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de mars à décembre.

6. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF:

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme

de 8000 fcfp par mois x10 par prélèvements bancaire, ou 73 000 fcfp comptant pour les dix mois correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf, plus 5000fcfp pour les deux polos et la casquette. Les tarifs varient en fonction du nombre d'enfants d'une même famille ou de la formule choisie.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Ce dossier doit être complété par une autorisation d'intervention chirurgicale.

7. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf.

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfeur. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à l'ASGT.

L'école de golf de Tina sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfeur.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait à Nouméa, le

LE TITULAIRE
DE L'AUTORITE
PARENTALE
Et L'ELEVE
« Signature précédée
de la mention manuscrite
lu et approuvé »

L'ECOLE DE GOLF de TINA
Le Directeur

ATTESTATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné, Madame, Monsieur,mère, père, de
l'enfant.....autorise le Golf de TINA
à faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés
éventuellement pour mon compte.

Fait à NOUMEA
Le

Signature

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° National émetteur : 497270

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever si sa situation le permet les prélèvements ordonnés par l'**ASGT école de golf** correspondant au règlement de mon inscription au tarif en vigueur.

En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire :

ASGT ÉCOLE DE GOLF

MES COORDONNÉES BANCAIRE :

BANQUE : _____

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ R.I.B

DATE :

(Joindre un RIB)

SIGNATURE



Formulaire de commande de Licence FFGolf

	MADAME	MONSIEUR
NOM* :		
PRENOM* :		
DATE DE NAISSANCE* :		
MAIL :		
ADRESSE / BP* :		
CODE POSTAL* :		
VILLE :		
TELEPHONE :		
N° DE LICENCE :		

(* champs obligatoires)

TARIFS : LICENCE 2019 (valide jusqu'au 31/12/2019)

Adulte : <i>Né avant 1993 (plus de 25 ans)</i>	8,500 XPF
Jeune Adulte : <i>Né de 1993 à 1999 inclus (de 19 à 25 ans)</i>	5,500 XPF
Jeune : <i>Né de 2000 à 2005 inclus (de 13 à 18 ans)</i>	4,200 XPF
Enfant : <i>Né à partir de 2006 inclus (moins de 13 ans)</i>	3,800 XPF

TARIFS : LICENCE FIN DE SAISON 2019 (à partir du 15/09/2019 seulement)

Adulte : né avant 1993 (plus de 25 ans)	4,500 XPF
Jeune Adulte : Né de 1993 à 1999 inclus (de 19 à 25 ans)	4,500 XPF
Jeune : Né de 2000 à 2005 inclus (de 13 à 18 ans)	3,500 XPF
Enfant : Né à partir de 2006 inclus (moins de 13 ans)	3,000 XPF

TARIFS : COTISATIONS ASGT

	Déjà membre en 2018	Nouveau Membre
<i>Personne seule</i>	7,000 XPF	3,500 XPF
<i>Couple / Famille</i>	10 000 XPF + 1 000 XPF / enfant	5 000 XPF + 500 XPF / enfant
<i>Jeune (-18 ans)</i>	3,000 XPF	1,000 XPF

La cotisation annuelle de l'ASGT est indissociable de votre licence FFGolf

Le prix de l'inscription lors d'un Tournoi à Tina est de 2 000 XPF pour un membre de l'ASGT, de 2 500 XPF pour un joueur d'une autre association golfique de NC, et de 5 000 XPF pour un joueur résident en NC et non membre d'une association en NC, 1 000 XPF pour les - 18 ans.

* Les licences et cotisations ASGT sont à régler uniquement en chèque ou espèces